



SOCIÉTÉ

TikTok, le nouveau déversoir des ados

L'application, au cœur d'une affaire de cyberharcèlement des enfants nés en 2010, est pointée du doigt. En cause : le manque de contrôles, et des adultes qui n'en connaissent pas les codes.

**THOMAS POUPEAU
ET AYMERIC RENOU**

« **ILS ONT BRISÉ** mon fils. Il était tout en joie de faire des montages musicaux sur TikTok, mais, du jour au lendemain, un garçon de son collège l'a inondé de commentaires dégradants sur son physique, ses grains de beauté et la couleur de ses cheveux. Ça a duré des semaines, il a coupé son compte, mais les brimades ont continué dans l'établissement. » Côme, 13 ans, ne veut pas parler de son calvaire, alors sa maman, Isabelle, s'en charge, la voix cassée. Elle s'assure qu'on change le prénom de son fils. « Ils sont capables de lui faire payer le fait de témoigner, souffle-t-elle. Ou peut-être suis-je parano ? »

Chaque année, 800 000 à 1 million d'enfants sont victimes de harcèlement scolaire ou de cyberharcèlement, selon un rapport rendu hier par la sénatrice de Seine-et-Marne Colette Mélot (Agir). Un phénomène qui prend de l'ampleur sur Internet : un quart des collégiens sont « agressés » sur les réseaux. L'application TikTok, et ses plus de 15 millions d'utilisateurs en France, est le nouveau terrain de jeu des harceleurs – bien que le fléau existe sur toutes les applications, rappelle le rapport de 120 pages. Mi-septembre, le hashtag #Anti2010 a inondé plusieurs réseaux dont TikTok, appelant à la haine contre les élèves de 6^e. Obligeant les autorités à mettre la pression sur la plate-forme, qui a supprimé le mot-clé incriminé.

Faire changer la honte de camp

Principal intérêt de TikTok : « Les parents n'y sont pas. Ils sont encore sur Facebook et Instagram. Ainsi, ce qui se passe sur TikTok reste sur TikTok », résume Guillaume Doki-Thonon, le fondateur de

Reech, société spécialiste des influenceurs. Lancé en septembre 2016, le dernier venu des réseaux sociaux a connu un incroyable essor durant le confinement de mars 2020. « Elle a été l'application la plus téléchargée : de 4 millions d'utilisateurs mi-2019, on est passé à 14 millions l'été suivant en France », chiffre Guillaume Doki-Thonon qui rappelle que le cyberharcèlement est « généralisé à tous les réseaux sociaux ». Mais à l'école, comme dans certaines familles, le sujet TikTok commence à inquiéter.

« On n'a pas encore eu un cas grave à gérer lié à TikTok, confirme Olivier Rahuy, CPE et membre du syndicat Snes-FSU. On prie pour que cela n'arrive pas, mais c'est l'appli qui monte, donc c'est là que les choses se passent. » Côté parents d'élèves, on appelle à une « réaction ». « Il faut un code des comportements », réclame Hubert Salaün, porte-parole de la PEEP, tandis que la FCPE demande une « éducation aux médias inscrite dans les programmes scolaires ».

Las : le changement doit aussi venir de la plate-forme elle-même, pour Nora Fraisse, fondatrice de l'association Marion La main tendue. « Il n'y a aucune vigie sur cette plate-forme. On y rentre sans souci, en créant un compte avec un faux nom si l'on veut », indique-t-elle. Comment enrayer le phénomène ? Dans son rapport, Colette Mélot formule 35 recommandations. Certaines très concrètes, comme la formation des adultes, l'affichage des numéros d'urgence (3020 et 3018) dans les établissements, ou encore la facilitation du dépôt de plainte pour obtenir rapidement les coordonnées des harceleurs auprès des plates-formes. Autres préconisations, plus emblématiques : l'inscription du sujet comme grande cause

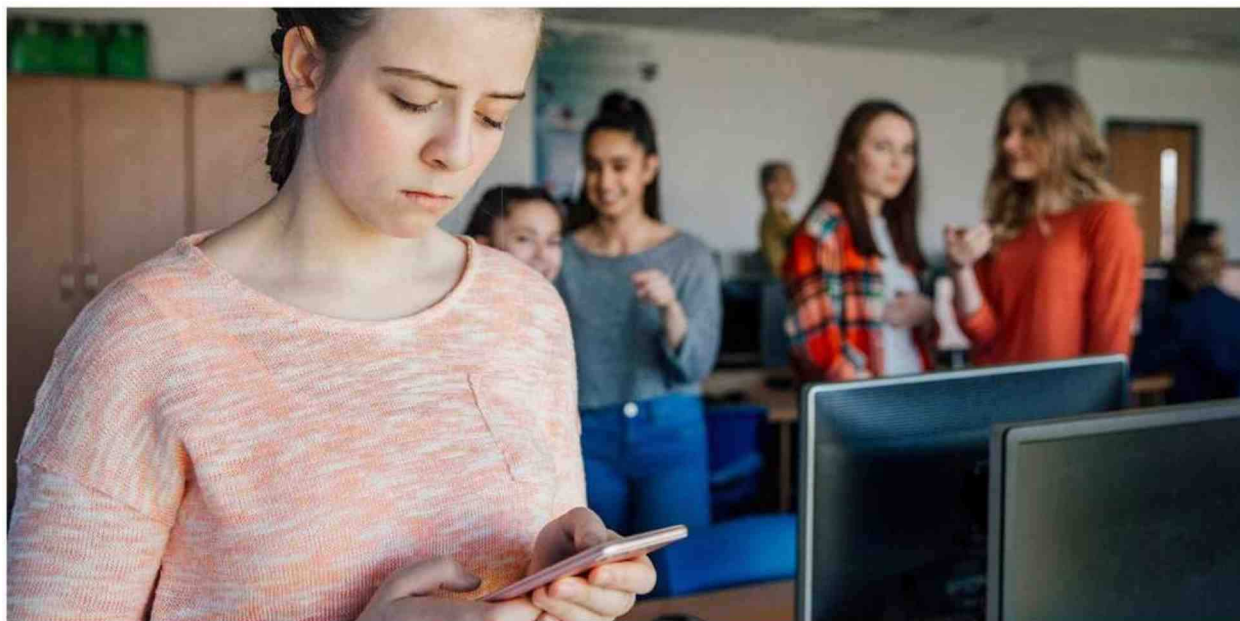
nationale au prochain quinquennat, ou encore l'obligation du « name and shame » – des harceleurs. Pour qu'enfin la honte change de camp.



Les parents n'y sont pas. Ils sont encore sur Facebook et Instagram. Ainsi, ce qui se passe sur TikTok reste sur TikTok.

GUILLAUME DOKI-THONON, LE FONDATEUR DE REECH, SOCIÉTÉ SPÉCIALISTE DES INFLUENCEURS





L'application TikTok, qui compte plus de 15 millions d'utilisateurs en France (souvent jeunes), est le nouveau terrain de jeu des harceleurs.

